

En collaboration avec les peuples autochtones, le gouvernement du Canada a fait du lobbying en Europe, qui a abouti, en 1998, à la signature de l'Accord sur les normes de piégeage sans douleur avec l'Union européenne. Il s'agit du premier accord international à établir des moyens de mesurer scientifiquement la façon humanitaire de récolter de la faune. Il met en place un processus pour l'adoption d'équipement de piégeage moins cruel au Canada et dans les 15 États membres de l'Union européenne. Le gouvernement du Canada poursuit ses efforts visant à éliminer les restrictions commerciales qui découragent l'utilisation durable de produits fauniques provenant d'espèces non considérées en péril.

« Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra : [...] sous réserve des dispositions de sa législation nationale, respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle [...] »

— Convention sur la diversité biologique, alinéa 8j)

Relations circumpolaires

Organisations autochtones

Les collectivités autochtones reconnaissent depuis longtemps les bienfaits de la coopération circumpolaire. En 1977, la Conférence circumpolaire inuite (CCI) a été formée pour unir quelque 125 000 Inuits du Groenland, du Canada, de l'Alaska et, plus récemment, de la Tchoukotka, en Russie. La CCI se voue à la promotion du développement durable depuis 1986, année qui a marqué l'adoption de son document cadre *Towards an Inuit Regional Conservation Strategy*. En 1992, la CCI a publié *Principles and Elements for a Comprehensive Arctic Policy*, document devant servir à guider ses prises de décisions dans l'Arctique. Il s'agit d'un document crucial pour s'assurer que les décisions de la CCI touchant l'Arctique débouchent sur le développement durable.

Autres exemples de coopération entre les peuples autochtones : le Polar Bear Management in the Southern Beaufort Sea Agreement (1988) entre les Inuvialuit et les Inuits de l'Alaska et la participation des collectivités autochtones à la gestion de la harde de caribous de la Porcupine et de son aire de distribution en Alberta, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Ambassadeur aux Affaires circumpolaires

En 1994, le Canada a démontré la persistance de son engagement envers les affaires circumpolaires en créant le poste d'ambassadeur aux Affaires circumpolaires. Au départ, l'ambassadeur s'est vu confier la tâche de mener des négociations avec les sept autres États de l'Arctique (le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède, la Fédération de Russie et les États-Unis) pour établir le Conseil de l'Arctique, lequel a vu le jour en septembre 1996.

Mary May Simon, une Inuk du Nunavik (nord du Québec), a été nommée première ambassadrice aux Affaires circumpolaires du Canada le 31 octobre 1994. En octobre 1999, elle est devenue ambassadrice du Canada auprès du Royaume du Danemark tout en conservant ses responsabilités d'ambassadrice aux Affaires circumpolaires.